

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,  
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**41 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2019**

Sur rapport de Monsieur André LABARTHE,

Après avis du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2019,

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2019 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

**Total : 7 321,06 €**

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégravée	Montant dégrèvement	Cause
1	UPIR JOHANN	2 Rue des Chevaux	133	26	238,93 €	FUITE CANALISATION

<b>TOTAL</b>	<b>238,93 €</b>
--------------	-----------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégravée	Montant dégrèvement	Cause
1	MANDON JEAN	11 Route de Pau	3327	61	6 672,21 €	Fuite canalisation
2	GENIES JEAN (PAPE THERESE)	22 Avenue Jean Jaurès	213	30	409,92 €	Fuite canalisation

<b>TOTAL</b>	<b>7 082,13 €</b>
--------------	-------------------

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 24 septembre 2019.  
Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 01/10/2019**

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019